



## Reprise d'ancienneté

-----  
Par juline007

Bonjour, malgré l'engagement fait oralement par l'employeur de la reprise d'ancienneté, le contrat a du être refait de nombreuses fois à cause de plusieurs erreurs en ma défaveur, je n'ai pas vu d'encart pour l'ancienneté.

Comprenant que ce n'était pas une obligation, mais un encouragement pour éviter tout contencieux, se pose dès les premières semaines le problème : les salariés se sont échangés leurs fiche de paye, qui ne sont pas du tout alignées, et l'ancienneté non précisée, en interne oui mais pas en externe, la grille est salaire en interne est inaccessible à priori car "on ne souhaite pas qu'il y ai de fuites pour les concurrents", les fiches de postes également pour montrer les différentes responsabilités, et comme les salaires donnés de base sont supérieurs à la convention, nous n'avons aucun repère... Est-ce normal? Quoi faire alors pour savoir si mon ancienneté à été prise en compte? Est-ce possible de mettre un avenant encore en période d'essai si c'est un réel oubli ? (sachant qu'à priori les RH de cette boîte semblent très coutumiers des contrats mal rédigés, refaits plusieurs fois, et donc les "oublis" semblent relever de la malveillance ... ?